

L'habilitation

31 août 2023

GCS SARA

Parc technologique de la Pardieu
24 allée Evariste Galois – 63170 Aubière
Tél. 04 73 31 41 88 – Mail : contact@sante-ara.fr
www.sante-ara.fr

1. Qui voit quoi sur un dossier ?

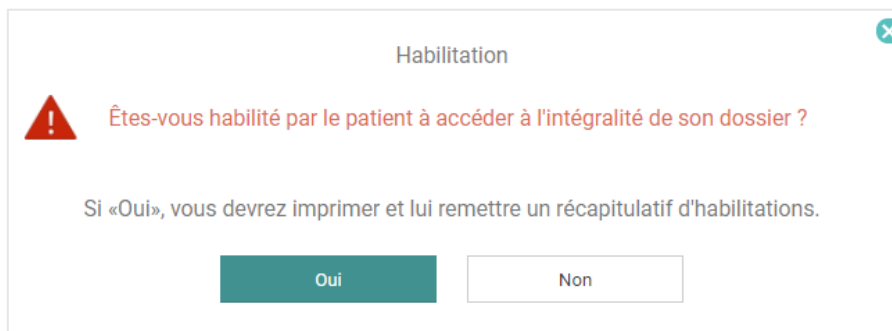
L'accès aux informations du dossier patient dépend du profil de l'utilisateur et de l'habilitation donnée par le patient ([consentement éclairé](#) signé par le patient).

Un professionnel non habilité aura uniquement accès aux informations le concernant, c'est-à-dire dont il est auteur ou destinataire. Pour accéder aux informations strictement utiles à la prise en charge, il faut obligatoirement demander l'accord de son bénéficiaire (vous pouvez vous référer aux exemples de formulaires de consentement disponibles sur notre site).

2. Comment s'habilier ?

1.1 En tant que gestionnaire des habilitations

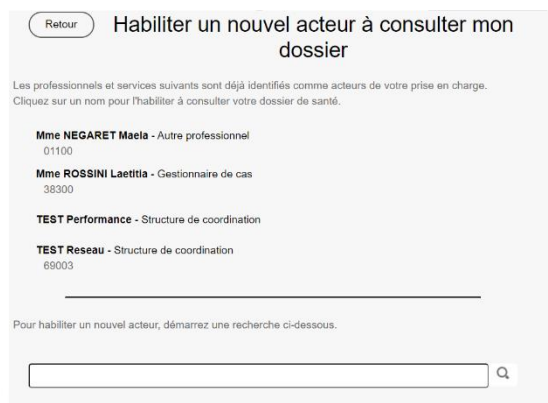
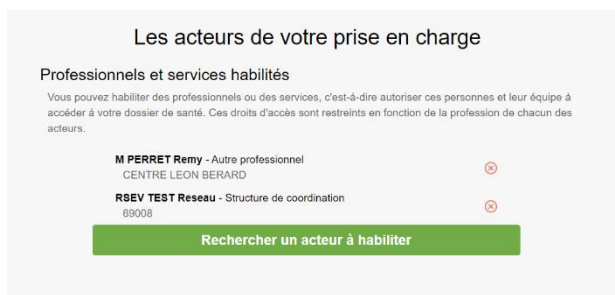
Lorsque vous ajoutez un patient à votre file active, si vous êtes gestionnaire des habilitations, une pop-up vous propose de vous habilier directement sur le dossier :



Vous pouvez aussi le faire ultérieurement depuis le volet Acteur (cf Acteurs).

1.2 Le patient peut directement vous habilier depuis MaSantéConnectée

Le patient peut bénéficier d'un accès à son espace de santé régional « [MaSantéConnectée](#) ». Directement depuis ce dernier, le patient peut déclarer ses acteurs à habilier, ne plus habilier & ceux à proscrire.



Pour en savoir plus sur l'accès patient MaSantéConnectée, n'hésitez pas à consulter sa [page de présentation](#).

1.3 Directement grâce à la carte vitale

Si vous êtes un professionnel de santé non habilité sur un dossier patient, vous aurez un encadré rouge vous rappelant que vous n'avez accès qu'aux informations dont vous êtes auteur ou destinataire.



The screenshot shows a patient record for 'Alphonse SPECIMEN CARTE' (11/07/1900, 121 ans, IPPR: 2250344). A red banner at the bottom contains the following text: 'Vous n'avez actuellement accès qu'aux informations dont vous êtes auteur ou correspondant. Pour accéder au dossier complet, demandez l'accord de son bénéficiaire et sa carte vitale.' To the right, there is a 'Vitale' logo and a button that says 'PUIS CLIQUEZ ICI'.

Si vous êtes médecin & que vous obtenez l'accord du patient, vous pourrez alors vous habilitier sur le dossier. Insérez la carte vitale dans votre lecteur, cliquez dans l'encadré rouge & suivez les instructions. Vous aurez alors le choix de consulter les informations aussi longtemps que sa carte vitale sera dans votre lecteur, ou alors de manière permanente.

3. Description des modules et accès selon l'habilitation

1.4 Le fil d'actualité

Description	Sans habilitation	Avec habilitation
Vision de l'ensemble de l'activité réalisée sur le dossier patient, du plus récent au plus ancien	Accès aux notifications et actions concernant le professionnel	Accès à l'ensemble de l'activité (documents & évènements selon la profession)

1.5 Acteurs

Description	Sans habilitation	Avec habilitation
Ensemble des professionnels ayant été renseignés comme acteurs de la prise en charge du patient. Ils peuvent être habilités par le patient à accéder à l'intégralité du dossier	Accès aux acteurs du premier recours Si et seulement si vous êtes gestionnaire des habilitations , vous aurez accès à l'ensemble des acteurs quel que soit votre niveau d'habilitation	Accès à l'ensemble des acteurs

1.6 Agenda

Description	Sans habilitation	Avec habilitation
Possibilité de renseigner des évènements ponctuels ou récurrents, en sélectionnant le/les intervenant(s) et en décrivant l'évènement	Accès aux évènements créés par le professionnel ou dont le professionnel est participant	Accès à l'ensemble des documents si votre profession est médecin ou structure de coordination. Accès aux évènements récents (< 1 an) pour les

		professionnels paramédicaux.
--	--	------------------------------

1.7 Documents

Description	Sans habilitation	Avec habilitation
Possibilité de consulter la base documentaire régionale du patient	Accès aux documents dont le professionnel est auteur ou destinataire uniquement	Accès à l'ensemble des documents partagés dans le dossier patient si votre profession est médecin ou structure de coordination. Pour les professionnels de santé paramédicaux, l'accès se limite aux documents partagés jusqu'à 1 an avant l'habilitation

1.8 Onglets de synthèse

Description	Sans habilitation	Avec habilitation
Éléments liés au contexte de vie , aux données de santé , aux données sociales , aux plans individualisés et aux constantes : c'est la base commune d'informations partagées	Non accessible	Accessible (excepté pour les professionnels administratifs)

1.9 PPCS

Description	Sans habilitation	Avec habilitation
Se nourrit des informations saisies dans la synthèse et des acteurs du dossier. Également lié aux actions et objectifs des plans individualisés (s'alimentent dans les deux sens : du PPCS vers les plans individualisés et réciproquement)	Non accessible	Accessible

1.10 Indicateurs internes

Description	Sans habilitation	Avec habilitation
-------------	-------------------	-------------------

Interne à la structure. permet de suivre les données d'activité lié au patient (date de demande, date d'inclusion, prescripteur, niveau de réponse, date de sortie, motif de sortie...)	Accessible si vous agissez en tant que structure
--	--

1.11 Suivi des actions

Description	Sans habilitation	Avec habilitation
Interne à la structure par défaut, permet à la structure de rédiger des notes de suivi de manière structurée sous la forme d'une liste d'actions	Accessible si vous agissez en tant que structure	

1.12 Démarrer un programme d'ETP ou d'APA

Description	Sans habilitation	Avec habilitation
Permet de construire un programme d'éducation thérapeutique (ETP) ou d'activité physique adaptée (APA) dont les séances pourront être rattachées à des événements de l'agenda	Accessible si vous agissez en tant que structure	



Parc technologique de la Pardieu

24 allée Evariste Galois

63170 Aubière

Tél. 04 73 31 41 88

Mail : contact@sante-ara.fr

www.sante-ara.fr

